



PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE AVEC LA CFDT !

Facilités d'horaires - Allocation de scolarité - Aide à la pérécolarité - Offre sports - Soutien Scolaire

■ Facilités d'horaires

Des facilités d'horaires seront accordées aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition que le ou les enfants soient inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement pré élémentaire ou élémentaire. Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième. Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence mais des aménagements d'horaires.

La CFDT demande qu'aucune récupération ne soit demandée aux agents !



www.portail-malin.com

Nom d'utilisateur : offre

Mot de passe : sociale

■ Allocation de scolarité

L'allocation de scolarité est attribuable UNIQUEMENT aux agents ayant un quotient familial inférieur ou égal à 8 520 € avec un aménagement spécifique jusqu'à 9 425 € (pour les Etudes Supérieures). Elle commence à 70 € pour les primaires et jusqu'à 955 € pour les étudiants.

L'allocation de scolarité postale est cumulable avec l'allocation de Rentrée Scolaire CAF.

■ Aide à la pérécolarité

Qui peut en bénéficier ?

Ouverte à tous les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans OU aux enfants ayant passé cette limite d'âge mais étant toujours scolarisés à l'école primaire

L'aide est versée, au choix par le postier, sous la forme de :

- ▶ **CESU préfinancés.** Ceux-ci s'ajoutent aux droits individuels en titres préfinancés de chaque collaborateur. Ces titres peuvent être utilisés pour payer n'importe quel service à la personne, garde d'enfants, centre de loisirs, soutien scolaire, ménage...
- ▶ **Participation financière aux frais de garde rémunérée.** Cette offre est exclusivement dédiée à cette dépense sur présentation de factures.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

PRISES EN CHARGE SONT LES

SUIVANTES :

- ▶ Les dépenses d'activités périscolaires (dont l'accueil au sein de l'école à partir de 6 ans).
- ▶ Les frais liés à l'accueil en centres de loisirs le mercredi hors vacances scolaires.
- ▶ Les frais de garderie périscolaire (accueil au sein de l'école jusqu'à 6 ans).



Adhérez en ligne

CFDT S3C
15 rue Saint-Antoine
69003 Lyon
courrier-colis@cfdt-
s3c6942.fr





■ Offre sports et activités culturelles

La Poste propose aux postiers permanents (CDI et fonctionnaires), aux postiers retraités, et aux ayants droit (conjoint et enfants à charge **jusqu'à leurs 25 ans inclus*** **NOUVEAUTÉ SEPT 2022 !**) une participation financière sous certaines conditions pour une activité pratiquée à 80% durant la saison en cours.

L'offre est accessible aux enfants jusqu'à leurs 19 ans sans condition de scolarité et de rattachement fiscal et à partir du 01/09/22, pour les enfants de plus de 19 ans, **et jusqu'à 25 ans inclus : à condition que l'enfant soit scolarisé et rattaché au foyer fiscal.*

Aucune limite d'âge n'est fixée pour les enfants en situation de handicap.

Postier	Conjoint	Enfant	Retraité	BOE, Aidants, enfants en situation de handicap
80€	30€	60€	60€	100€

■ Soutien scolaire

Le soutien scolaire en ligne **100% gratuit** avec « Toutapprendre »
Du CP à la terminale, CAP, Bac Pro.

TOUTAPPRENDRE c'est :

- ▶ L'assistance d'un professeur de l'Education Nationale, de 17h00 à 20h00 du dimanche au vendredi (voir tutorat en téléchargement).
- ▶ L'accès illimité à des ressources pédagogiques en ligne (textes, cours vidéos et audios ludo-pédagogiques, des fiches de synthèse sur les notions de base).
- ▶ L'explication des difficultés, révision d'un cours, réalisation d'exercices pour s'entraîner.
- ▶ Des conseils en orientation scolaire (collaboration avec L'Etudiant, tests de personnalité...).
- ▶ Une aide à la rédaction de CV et Lettre de motivation.
- ▶ Des cours de programmation (Logiciel Python).

Le soutien scolaire, c'est aussi des partenariats avec Acadomia et Complétude et GoStudent pour un soutien plus intensif, des réductions sur les cours particuliers ou en petits groupes.

Les postiers peuvent avoir recours au soutien scolaire en présentiel afin de compenser d'éventuels retards dans la scolarité de leurs enfants et renforcer leur savoir dans certaines matières fondamentales.

Ainsi La Poste (le COGAS*) prend en charge 40% des dépenses de soutien scolaire en présentiel de chaque enfant de postier dans la limite de 400€/an, hormis pour les enfants en situation de handicap dont l'aide passe à 600€.

* COGAS
Conseil d'orientation et de
gestion des activités sociale



www.portail-malin.com
Nom d'utilisateur : offre
Mot de passe : sociale



Adhérez en ligne

La CFDT vous souhaite une EXCELLENTE RENTREE SCOLAIRE !



CFDT S3C
15 rue Saint-Antoine
69003 Lyon
courrier-colis@cfdt-s3c6942.fr

